



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE A.C.L. CONSULTING EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A.C.L. CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 euros

6 Chemin des jardins
51300 THIEBLEMONT FAREMONT
484 904 636 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

**SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
ACL CONSULTING**

Rapport du
commissaire à la
transformation et du
commissaire aux
comptes sur la
transformation de la
société à
responsabilité limitée
ACL CONSULTING en
société par actions
simplifiée

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE A.C.L. CONSULTING EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A.C.L. CONSULTING
SIEGE SOCIAL : 6 CHEMIN DES JARDINS
51300 THIEBLEMONT FAREMONT
484 904 636 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE**

A l'Assemblée,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport portant sur :

- La situation de votre société ;
- Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

-

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Situation de votre société

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

**SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
ACL CONSULTING**

Rapport du
commissaire à la
transformation et du
commissaire aux
comptes sur la
transformation de la
société à
responsabilité limitée
ACL CONSULTING en
société par actions
simplifiée

cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a été immatriculée le 9 novembre 2005 au registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 484 904 636.

La société a pour activité principale « Conseil et organisation en solutions informatiques, réalisation de conseils et d'audit en matière informatique, maintenance et assistance des matériels et de tous logiciels... »

Les comptes clos au 31 décembre 2023 font ressortir les éléments significatifs suivants :

Les capitaux propres s'élèvent à 50 844 euros. Ils étaient de 86 842 euros à la clôture précédente. Le capital social est de 2 000 euros. Il est intégralement libéré.

La société a des dettes financières diverses pour un solde à la clôture de 34 300 euros, en hausse de 14 294 euros depuis la clôture précédente.

L'actif immobilisé net est de 0 euros et les disponibilités de 50 498 euros.

Le chiffre d'affaires est de 45 050 euros et correspond à un ralentissement anticipé de l'activité.

Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Champigny, le 25-oct.-24

Pour la SAS AUDIMIS GRAND EST

Nicolas CHOQUENET

Nicolas CHOQUENET
Mandataire social
Commissaire aux Comptes

Jean-Renaud VIET

Jean-Renaud VIET
Associé
Commissaire aux Comptes